

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DASCO 78** Subvention (100.000 euros) et convention annuelle avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e, pour le fonctionnement d'un accueil de loisirs au 118, Bd Mac Donald (19e) accueillant à parité des enfants handicapés et valides.

**Mme Alexandra CORDEBARD et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 euros à l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e, Maison du combattant et des Associations 20, rue Edouard Pailleron à Paris 19e pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention de 100 000 euros est accordée à l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e, (33001) (2017-05866).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 521, ligne VF 80003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**